

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

### Concours d'agent territorial spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles

#### Session 2024

#### 1. Le cadre réglementaire

---

Le concours d'accès au grade d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe comporte 3 voies d'accès :

- **un concours externe sur titres**, ouvert pour 60% au moins des postes aux candidats titulaires du CAP petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente.
- **un concours interne**, ouvert pour 30% au plus des postes aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 2 années de services publics effectifs auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel.
- **un troisième concours**, ouvert pour 5% au moins et 10% au plus des postes aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association, y compris bénévole.

#### 2. La session 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes

---

Le concours d'ATSEM est organisé en 2024 par le cdg69 pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités employeurs de l'Ain (01), de l'Ardèche (07), de la Loire (42), du Rhône (69), ainsi que de Saône et Loire (71).

L'organisation du concours dans la voie interne s'effectuait jusqu'à présent tous les deux ans. À partir de cette session 2024, suite au décret du 4 décembre 2023 réformant les épreuves du concours interne (voir ci-dessous), le concours est ouvert chaque année dans les 3 voies.

Les sujets des écrits, pilotés par le CDG69, sont communs aux centres de gestion organisateurs en région Auvergne-Rhône Alpes (CDG38, CDG63, CDG69 et CDG73).

#### Le calendrier

Inscriptions	Du 9 avril au 15 mai 2024
Épreuves écrites	Mercredi 16 octobre 2024
Résultats d'admissibilité	16 décembre 2024
Épreuves orales d'admission	du 8 au 15 janvier 2025
Résultats d'admission	29 janvier 2025

## Les principaux chiffres de la session 2024

	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents à l'écrit (%)	Admissibles (seuil /20)	Présents à l'oral (% des admissibles)	Admis (seuil /20)
EXTERNE	181	1 446	1 038 (72%)	358 (13,50)	349 (97%)	181 (13,83)
INTERNE	84	341	227 (67%)	169 (10,75)	167 (99%)	84 (13,00)
3 <sup>e</sup> VOIE	17	67	44 (66%)	35 (10,25)	32 (48%)	17 (14,13)
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>1 854</b>	<b>1309 (71%)</b>	<b>562</b>	<b>548 (97%)</b>	<b>282</b>
<i>rappel 2023</i>	<b>202</b>	1 253	743 (59%)	394	217 (55%)	202

Le nombre de postes ouverts pour cette session est en progression par rapport à la précédente : 51 postes supplémentaires au concours externe, 25 au concours interne et 4 postes au 3e concours. Le nombre de candidats admis à concourir est aussi plus élevé avec 601 candidats supplémentaires toutes voies confondues. C'est au 3e concours que l'augmentation du nombre de candidats est la plus notable : 22 candidats seulement avaient été admis à concourir en 2023 pour 13 postes ouverts, contre 67 candidats admis à concourir en 2024 pour 17 postes ouverts.

Le recul de l'absentéisme aux épreuves écrites se confirme sous l'effet du décret du 31 mars 2021 réglementant les multi-inscriptions aux concours de la FPT. Le taux de présence est en hausse de 12% sur les 3 voies du concours par rapport à la session précédente. Au final, on compte 5,7 candidats présents à l'écrit pour 1 poste au concours externe, 2,7 au concours interne et 2,6 au 3<sup>e</sup> concours.

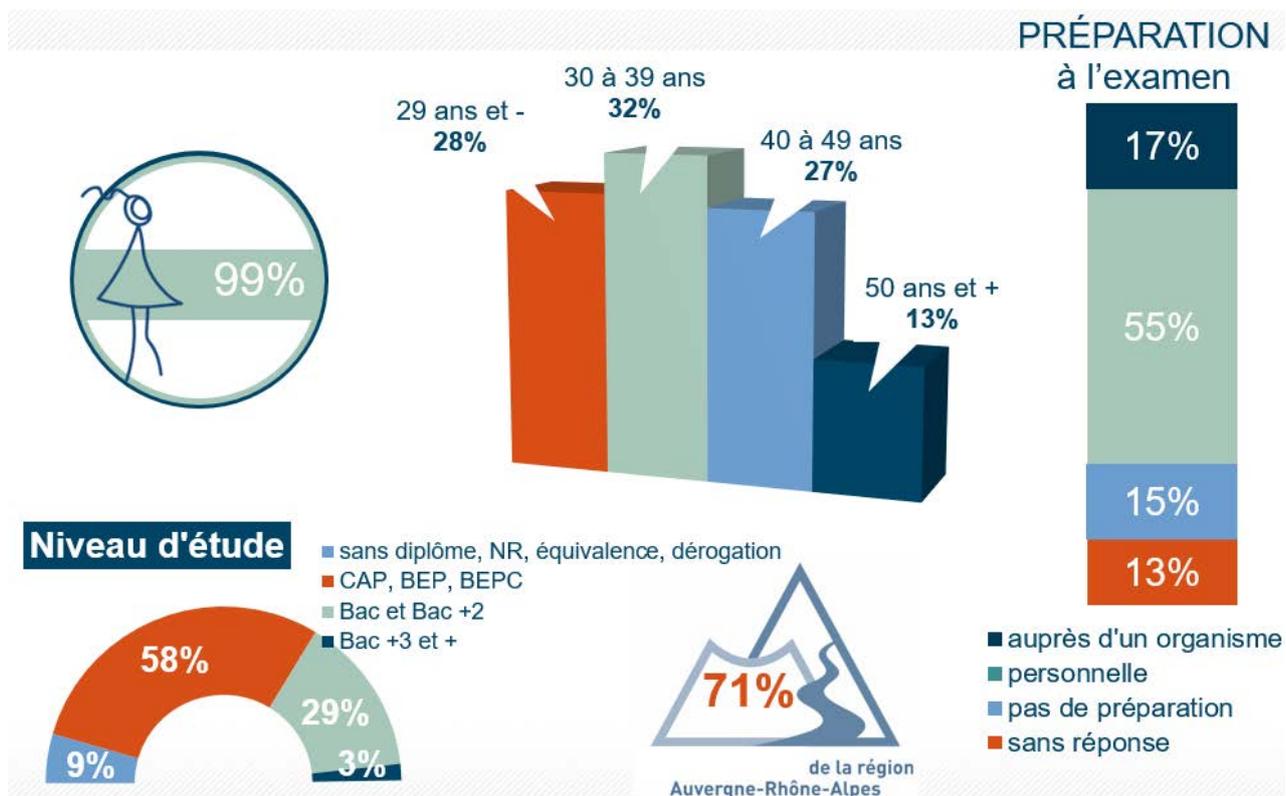
### Le jury

Le jury, désigné par arrêté du président du cdg69, compte un nombre égal de représentants des trois collèges réglementaires : élus locaux (de petites et grandes collectivités), personnalités qualifiées (issues notamment de l'Éducation Nationale tels professeurs d'écoles, directeurs d'école, conseillers pédagogiques) et fonctionnaires territoriaux.

Pour cette session, le jury est composé de 27 membres. La parité du jury, composé d'au moins 40% de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 modifié), est respectée avec la présence de 13 femmes, dont la présidente du jury, et 14 hommes.

Le rôle du jury est de délibérer sur les résultats des écrits et sur le nombre de candidats admissibles, de conduire les épreuves orales et de délibérer sur le nombre de candidats admis au vu des résultats obtenus. Le jury dresse également un bilan de l'opération.

## Le profil des candidats présents aux écrits



Données déclaratives issues des dossiers d'inscriptions

**Sexe** : toutes voies confondues, les femmes sont très largement majoritaires. Seuls 15 hommes sont présents à l'écrit au concours pour 22 admis à concourir.

**Âge** : c'est sur le concours externe que les candidats de moins de 30 ans sont le plus fortement représentés (32%) là où ils ne sont plus que 17% sur le concours interne et seulement 5% sur le 3<sup>e</sup> concours. C'est dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans qu'on trouve le plus grand nombre de candidats toutes voies confondues.

### Niveau d'études :

Sur le concours externe, plus d'1 candidat sur 2 déclare un diplôme de niveau 3 équivalent au CAP, et un tiers un diplôme de niveau bac ou +. 10% des candidats bénéficient d'une équivalence de diplôme (CNFPT) ou d'une dérogation de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau)

Sur le concours interne, plus de 60% des candidats déclarent un diplôme de niveau 3 équivalent au CAP, un tiers un diplôme de niveau bac ou + ; et une très faible proportion (3% d'entre eux) déclare n'avoir aucun diplôme ou n'ont pas renseigné cette information.

**Origine géographique** : la grande majorité des candidats est originaire de la région Auvergne Rhône-Alpes. Cependant, la mobilité géographique pour se présenter au concours est plus forte sur le concours interne avec 33% des candidats issus d'autres régions que celle d'AURA, le cdg71 (Saône et Loire) ayant conventionné avec le cdg69 pour l'organisation du concours.

**Préparation à l'examen** : la grande majorité des candidats déclare une préparation personnelle au concours. Au total des trois voies, 17% des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès d'un organisme (CNFPT, CNED ou autre).

### 3. La phase d'admissibilité

#### La nature des épreuves

	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours
Admissibilité	20 questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les ATSEM (45 mn, coef. 1)	**3 à 5 questions à partir d'un dossier, portant sur des problèmes concrets rencontrés par les ATSEM (2 h, coef. 1)	3 à 5 questions à partir d'un dossier, portant sur des problèmes concrets rencontrés par les ATSEM (2 h, coef. 1)

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets de la session 2024 sont accessibles sur le site régional des centres de gestion Auvergne-Rhône-Alpes ([www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr)), directement sur la [page dédiée au concours](#).

**Désormais, le concours interne comporte une épreuve écrite d'admissibilité, de même nature que celle du 3<sup>e</sup> concours.**

Le décret du 4 décembre 2023 modifie les dispositions du décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés principaux de 2<sup>e</sup> classe des écoles maternelles. Ce texte introduit à compter de la session 2024 du concours interne une épreuve écrite d'admissibilité de deux heures (coefficient 1), qui se compose d'une série de trois à cinq questions posées à partir d'un dossier succinct et appelant des réponses courtes ou sous forme de tableaux.

#### L'épreuve écrite de QCM du concours externe

Les 20 questions proposées dans l'épreuve de QCM sont à caractère professionnel et abordent les thèmes suivants: missions et place de l'ATSEM, assistance à l'enseignant pour l'accueil et l'animation, sécurité et hygiène des enfants à l'école, mise en état et propreté des locaux et du matériel scolaire, surveillance et animation des temps périscolaires.

L'épreuve de QCM fait l'objet d'une correction automatisée, la correction s'effectue par reconnaissance informatique des grilles de réponses où sont noircis les ronds des réponses choisies.

CONCOURS EXTERNE			
	notes	nb copies	en %
	≥ 14	278	27%
	≥ 12 < 14	345	33%
	≥ 10 < 12	242	23%
	≥ 8 < 10	121	12%
	≥ 5 < 8	46	4%
	< 5	6	1%
	<b>Total</b>	<b>1038</b>	<b>100%</b>
	<b>Notes ≥ 10/20</b>	<b>865</b>	<b>83%</b>
<b>Note la plus élevée</b>		18,50/20	
<b>Note la plus basse</b>		3,50/20	
<b>Moyenne</b>		<b>12,18/20</b>	
<i>Note moyenne 2023</i>		12,38	
<i>(% notes ≥ 10)</i>		<i>(87% ≥ 10)</i>	

Le barème du QCM est précisé sur le sujet afin que le candidat en ait connaissance et mesure son importance.

Les résultats à l'épreuve sont dans la continuité de la session précédente avec une note moyenne de 12,18, pour un total de 1 038 copies. 6 copies obtiennent une note éliminatoire, < à 5,00. 865 copies obtiennent une note ≥ 10 (83%). Un peu plus d'un quart des copies obtient une note ≥ 14,00.

## L'épreuve écrite de « 3 à 5 questions » du concours interne et du 3<sup>e</sup> concours

Le sujet comporte cinq questions visant à évaluer la bonne compréhension du métier d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles par les candidats. Pour répondre aux questions, le candidat est appelé à utiliser les informations du dossier, mais également à mobiliser ses connaissances.

Les [sujets d'annales](#) sont consultables en ligne sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr) à la page dédiée au [concours](#).

Conformément aux dispositions de l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, l'épreuve fait l'objet d'une double correction.

notes	Concours interne		3 <sup>e</sup> CONCOURS	
	nb copies	en %	nb copies	en %
≥ 14	80	35%	22	50%
≥ 12 < 14	56	25%	8	18%
≥ 10 < 12	50	22%	6	14%
≥ 8 < 10	23	10%	3	7%
≥ 5 < 8	15	7%	4	9%
< 5	3	1%	1	2%
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>100%</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>
<b>Notes ≥ 10/20</b>	<b>186</b>	<b>82%</b>	<b>36</b>	<b>82%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	18,63/20		18,80/20	
<b>Note la plus basse</b>	2,00/20		5,25/20	
<b>Moyenne</b>	12,55/20		13,13/20	

**Au concours interne**, la note moyenne à l'épreuve est de 12,55 pour un total de 227 copies. 3 copies obtiennent une note éliminatoire < 5,00, 186 copies obtiennent une note ≥ 10. 1/3 des copies obtient une note ≥ 14,00.

**Au 3<sup>e</sup> concours**, la moyenne est à 13,13 pour un total de 44 copies. Une seule copie obtient une note éliminatoire. 36 copies obtiennent une note ≥ 10. 50% des copies obtiennent une note ≥ 14,00. Les résultats sont en hausse par rapport à la session précédente où la moyenne des notes se situait à 11,50.

### Les observations des correcteurs

Le sujet est considéré comme adapté et intéressant, avec des questions pertinentes et un dossier de très bonne qualité. Il permettait d'évaluer la capacité des candidats à établir des liens entre les informations des documents et leur propre expérience. Une bonne compréhension des textes permettait de répondre correctement à la plupart des questions, celles-ci étant majoritairement basées sur les documents et offrant des points accessibles aux candidats ayant bien compris l'exercice.

Les correcteurs relèvent que les résultats au concours interne sont plutôt satisfaisants malgré la nouveauté de l'épreuve.

Les candidats ont globalement bien respecté la mise en forme des réponses mais le niveau des candidats est très variable. Les meilleures copies sont celles qui ont suivi l'ensemble des consignes et la structure attendue. En revanche, les copies les plus faibles, malgré un respect de la forme, ont souvent péché sur le fond, notamment en raison d'une mauvaise compréhension de l'énoncé.

Ces copies révèlent des difficultés sur des aspects fondamentaux :

- une mauvaise compréhension des consignes ou des questions, en particulier des tableaux, avec des réponses hors sujet,
- un manque de précision dans les réponses,
- une mauvaise gestion du temps avec des réponses inachevées.

À l'inverse, certaines copies témoignent d'une excellente préparation, démontrant une parfaite compréhension des attentes du concours ainsi qu'une bonne connaissance des missions et compétences requises pour le poste d'ATSEM. Les meilleures copies se distinguent par des réponses détaillées et illustrées par des exemples.

## Les seuils d'admissibilité

À l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni pour fixer les seuils d'admissibilité et arrêter la liste des candidats admissibles.

**Pour le concours externe**, le jury fixe un seuil à 13,50/20 et déclare admissibles 358 candidats.

**Pour le concours interne**, le jury fixe un seuil à 10,75/20 et déclare admissibles 169 candidats.

**Pour le 3<sup>e</sup> concours**, le jury fixe un seuil à 10,25/20 et déclare admissibles 35 candidats.

En résulte, sur l'ensemble des voies du concours, une proportion de 2 candidats convoqués à l'oral pour un poste ouvert.

## 4. La phase d'admission

### La nature des épreuves d'admission

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 <sup>e</sup> CONCOURS
Admission	Entretien avec le jury (15 mn, coefficient 2)	Entretien avec le jury, débutant par une présentation du candidat de 5 mn max. (20 mn, coefficient 2) Document retraçant l'expérience professionnelle	Entretien avec le jury, débutant par une présentation du candidat de 5 mn max. (20 mn, coefficient 2) Document retraçant l'expérience professionnelle

**Au concours externe**, l'entretien permet d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois d'ATSEM ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.

**Au concours interne et 3<sup>e</sup> concours**, l'entretien débute par une présentation (5 minutes au plus) par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury avant cette épreuve. L'entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

### Les observations du jury sur l'épreuve d'entretien

Le jury estime que le niveau général des candidats est assez satisfaisant, mais souligne la nécessité d'une meilleure préparation à l'entretien pour beaucoup de candidats. Il est essentiel de bien connaître les attentes de l'épreuve et, pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, de s'exercer à l'exposé introductif de 5 minutes. Les exposés les plus réussis étaient bien structurés, maîtrisés dans le temps imparti et mettaient en avant la motivation et les compétences des candidats.

Les meilleurs candidats se démarquent par des réponses claires, argumentées et approfondies, démontrant leur capacité à analyser les situations rencontrées par les ATSEM au-delà des aspects purement pratiques. À l'inverse, certains peinent à prendre du recul et à expliciter le rôle d'accompagnant éducatif de l'ATSEM, se limitant à une description des tâches sans en expliquer les finalités pédagogiques pour l'enfant. Il est donc recommandé de mieux anticiper les questions et de s'y entraîner pour en comprendre les implications. Le jury met également en garde sur la méconnaissance des missions de l'ATSEM sur le temps périscolaire, notamment chez les candidats sans expérience dans ce domaine.

Par ailleurs, les connaissances sur le système éducatif, la fonction publique territoriale et la citoyenneté reste insuffisantes chez certains candidats, y compris en interne.

## Les conseils du jury sur la préparation de l'entretien

Pour le concours interne et le 3e concours : il est recommandé de bien remplir le document retraçant l'expérience professionnelle à destination du jury, de s'entraîner à parler de son expérience en organisant son exposé sur 5 minutes tout en montrant sa motivation.

Sur la partie entretien : il est conseillé d'apporter des réponses claires et argumentées pour montrer une bonne compréhension des missions de l'ATSEM dans toutes ses dimensions (temps scolaire et périscolaire). Pour cela, il s'agit de s'entraîner aux questions et de réfléchir aux réponses en se documentant.

Le jury invite à réviser les connaissances fondamentales à posséder en tant qu'ATSEM à l'école mais aussi en tant qu'agent territorial :

- le fonctionnement de l'école, l'accompagnement éducatif auprès de l'enfant, le lien à l'équipe etc.
- la fonction publique et les collectivités territoriales,
- les droits et devoirs des fonctionnaires.

La préparation doit amener le candidat à réfléchir sur son positionnement et développer sa curiosité au-delà de la situation d'exercice quotidienne. À cette fin, il est conseillé, dans la mesure du possible, de suivre des formations (préparation au concours, formation continue, gestion du stress etc.)

Pour conclure, une préparation adéquate, un sens affirmé du service public et une posture adaptée sont des éléments déterminants pour la réussite du concours.

## La notation de l'épreuve orale

Répartition des notes ▼	Concours externe	Concours interne	3e concours	TOTAL CONCOURS	
≥ 14	165 (47%)	68 (41%)	15 (47%)	248	45%
≥ 12 < 14	69 (20%)	34 (20%)	6 (19%)	109	20%
≥ 10 < 12	56 (16%)	29 (17%)	5 (16%)	90	16%
≥ 8 < 10	25 (7%)	24 (14%)	4 (13%)	53	10%
≥ 5 < 8	33 (9%)	9 (5%)	2 (6%)	44	8%
< 5	1 (0%)	3 (2%)	0 (0%)	4	1%
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>167</b>	<b>32</b>	<b>548</b>	<b>100%</b>
<b>Nb absents</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>3%</b>
<b>Notes ≥ 10</b> □	<b>290 (83,1%)</b>	<b>131 (78,4%)</b>	<b>26 (81,3%)</b>	<b>447</b>	<b>82%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	<b>19,50</b>	<b>18,50</b>	<b>20,00</b>	<b>19,50</b>	
<b>Note la plus basse</b>	<b>4,50</b>	<b>4,50</b>	<b>5,00</b>	<b>4,50</b>	
<b>Note moyenne</b>	<b>12,89</b>	<b>12,44</b>	<b>13,17</b>	<b>12,77</b>	
<b>Moyenne 2023 (% notes ≥ 10)</b>	<b>13,15 (86,7%)</b>	<b>13,24 (88,4%)</b>	<b>12,40 (90,0%)</b>		

## 5. L'admission

### Les seuils d'admission

Suite aux épreuves d'admission, qui se sont déroulées du 8 au 15 janvier 2025 dans les locaux du Centre Valpré (Écully), le jury plénier s'est réuni pour arrêter la liste des candidats admis et établir le bilan de l'opération.

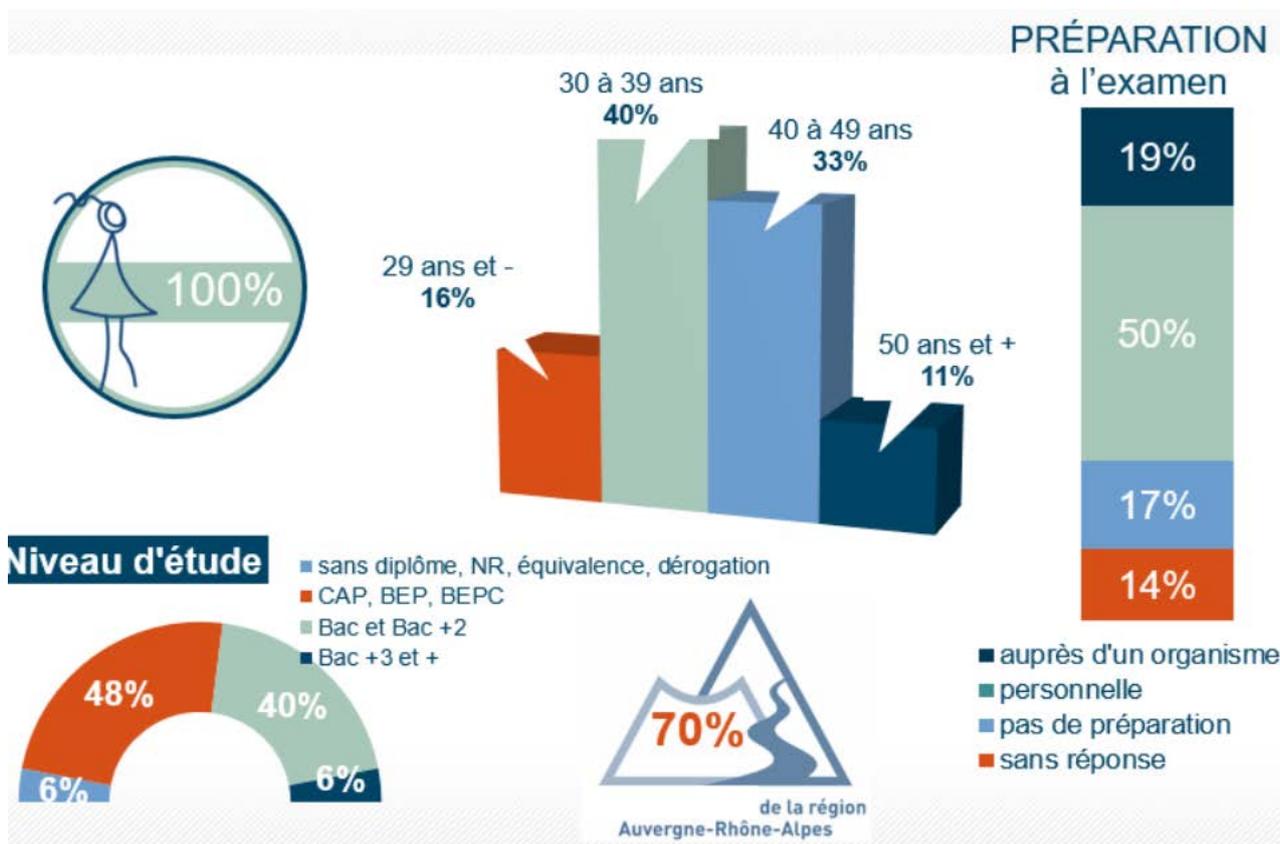
Après examen des notes et après en avoir délibéré, le jury décide que, compte-tenu des résultats observés, il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes d'oral entre sous-jury.

Il fixe donc les seuils d'admission et arrête la liste des candidats définitivement admis de la façon suivante :

- **181 candidats au concours externe** avec un seuil d'admission fixé à **13,83 sur 20**.
- **84 candidats au concours interne** avec un seuil d'admission fixé à **13,00 sur 20**.
- **17 candidats au troisième concours** avec un seuil d'admission fixé à **14,13 sur 20**.

Au terme des délibérations, le jury acte que la totalité des 282 postes ouverts aux trois voies du concours a été pourvue.

## Le profil des lauréats



**Au concours externe**, le profil type du lauréat est une femme âgée de 30 à 39 ans (39%), ayant un niveau d'études de niveau 3 (49% sont détentrice d'un BEP, ou CAP) et ayant déclaré une préparation personnelle au concours (51%). Les candidats ayant bénéficié d'une dérogation de diplôme ou d'une équivalence de diplôme représentent 8% des lauréats sur cette voie. 72 % des lauréates sont issues de la région Auvergne Rhône-Alpes contre 87% à la session précédente. 15% des lauréates sont issues de la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Au concours interne**, le profil type du lauréat est une femme âgée de 30 à 39 ans (45%), possédant un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP) pour 48%, et déclarant s'être préparée seule dans l'optique de ce concours (44%). Sur cette voie, 20% des lauréates déclarent avoir suivi une préparation auprès d'un organisme. 62 % des lauréates sont issues de la région Auvergne Rhône-Alpes contre 87% à la session précédente. 26% des lauréates sont issues de la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Au troisième concours**, le profil type du lauréat est une femme âgée de 40 à 49 ans (41%), possédant un diplôme de niveau 4 (Bac et +) pour 53% d'entre elles, et déclarant s'être préparée seule dans l'optique de ce concours (65%). 70% des lauréates sont issues de la région Auvergne Rhône-Alpes là où 18% sont issues de la région Bourgogne-Franche-Comté

## 6. Conclusion

---

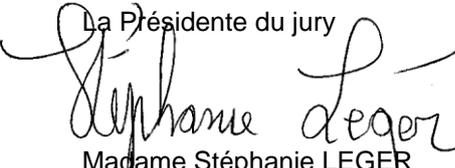
Le jury félicite tous les lauréats et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts, en renforçant leurs connaissances du métier d'ATSEM et de son environnement professionnel et en sachant expliquer le sens des pratiques professionnelles. Il invite également les candidats à tirer parti des notes de cadrages, sujets d'annales et des informations transmises dans les rapports des présidents de jurys accessibles en ligne sur la page dédiée au concours, sur le site régional des centres de gestion Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.cdg-aura.fr/>).

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury tient à souligner que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a conduit avec professionnalisme l'ensemble des épreuves du concours.

La Présidente du jury tient également à remercier vivement les membres du jury et les examinateurs de leur investissement et de leur disponibilité, permettant le bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 10 mars 2025

La Présidente du jury



Madame Stéphanie LEGER

Adjointe au Maire de la ville de Lyon (69)